



AIDEZ-NOUS À CHANGER LA DONNE POUR LA JEUNESSE !

AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE

United Way L'Alliance agit auprès de collégiens et de lycéens sur l'acquisition de savoir-faire, savoir-être, les choix d'orientation, la découverte du monde professionnel et l'expérience de la citoyenneté afin de faciliter leur future intégration professionnelle et de développer les compétences et les qualités qui mènent à l'emploi. À l'origine de cet engagement, il y a la conviction forte que les jeunes de notre pays sont une richesse, leur créativité et leur dynamisme sont des atouts clés pour l'avenir.

En 2018-2019 :



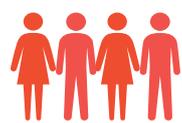
7 000
bénéficiaires
directs



30
associations
partenaires



900
collaborateurs
engagés



100
entreprises
mobilisées



27
institutions
partenaires



22
partenaires
financiers

Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage 2019 à United Way L'Alliance ?

Concrètement, ce soutien participe activement au fonctionnement de l'association. Vos contributions nous permettront de développer le programme Défi Jeunesse, qui accompagne les élèves tout au long de leur parcours scolaire, de la 6^{ème} à la Terminale. À partir de la rentrée scolaire 2018-2019, près de 7 000 jeunes issus de 27 établissements d'éducation prioritaire (REP/REP+), avec le soutien de 30 associations et d'une centaine d'entreprises dans nos 7 territoires d'interventions vont bénéficier de ce programme.

Autant de projets pour lesquels les montants perçus via la taxe d'apprentissage seront déterminants !

En choisissant de rejoindre la dynamique collective que nous portons, vous :

- **contribuez** à l'innovation constante de nos programmes et à la qualité de la future insertion professionnelle des jeunes collégiens de REP et REP+ (Réseau d'Éducation Prioritaire)
- **témoignez** de votre engagement pour la jeunesse des quartiers populaires et devenez un partenaire de United Way L'Alliance.
- vous **engagez** dans une démarche sociale sur votre territoire, aux côtés d'entreprises, d'associations, d'institutions et de bénévoles engagés.

DONNER. TÉMOIGNER. S'ENGAGER.



AIDEZ-NOUS À CHANGER LA DONNE POUR LA JEUNESSE !

AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Comment verser votre taxe d'apprentissage 2019 à United Way L'Alliance ?

L'entreprise reverse sa taxe d'apprentissage afin de développer l'apprentissage. United Way L'Alliance, en tant qu'association reconnue d'utilité publique et visant à apporter un soutien sur l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes est apte à recevoir la taxe d'apprentissage (hors quota).

La Taxe d'apprentissage 2019
0,68% de la masse salariale annuelle brute

Apprentissage		<p>Hors Quota : 23% United Way L'Alliance peut collecter 26% du hors quota à titre dérogatoire</p>
<p>Franchon Régionale : 51%</p>	<p>Quota : 26%</p>	

Qui décide de l'attribution de la taxe d'apprentissage dans l'entreprise ? Il s'agit du service comptable, RH ou services financiers. Dans le formulaire fourni par l'organisme collecteur de l'entreprise, dans le paragraphe « liste des établissements bénéficiaires/affectation aux établissements d'enseignement », vous pouvez indiquer les éléments suivants :

- 1. **Aucun code UAI à remplir**
 - 2. **Il suffit de remplir le nom, l'adresse et le numéro SIRET de l'association**
- Affectation de 100% à United Way L'Alliance = 26% du barème Hors Quota (23% x 0,68%)*

UAI	Nom école / adresse	CFA-UFA-SA		Hors quota	
		Quota	CSA	Hors CFA et non cumulable	
				Cat. A niv. 3-5	Cat. B niv. 1et 2
	Association United Way L'Alliance 24 cours Michelet 92800 Puteaux SIRET: 512 575 127 00034			Affectation 100% activité Dérogatoire	

En 2019, rejoignez-nous pour permettre à encore plus de jeunes de développer leurs compétences et leur future employabilité !

À savoir

- United Way L'Alliance est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage au titre de ses actions pour l'insertion professionnelle des jeunes (**Homologation renouvelée - parution dans la liste 2019 au 31 décembre 2018**)
- Le numéro UAI n'est pas nécessaire lors de votre déclaration à votre OCTA.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter !
 Contact : Jacques de Laboulaye
 Mail : jdelaboulaye@uwafrance.org
 Téléphone : 06 64 37 24 91



LA TAXE D'APPRENTISSAGE

FICHE TECHNIQUE

<p>À quoi ça sert ?</p>	<p>À financer le développement des premières formations technologiques et professionnelles, dont l'apprentissage.</p> <p>United Way L'Alliance, en tant qu'association reconnue d'utilité publique et visant à apporter un soutien sur l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes est apte à recevoir la taxe d'apprentissage 2018 (hors quota) au titre de l'année 2019.</p>
<p>Qui est concerné ?</p>	<p>Les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu au titre des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) ET employant au moins un salarié.</p>
<p>Mode de calcul</p>	<p>La taxe d'apprentissage est calculée sur la masse salariale de l'année N-1, multipliée par un taux de 0,68%.</p>
<p>Répartition</p>	<p>La taxe d'apprentissage est composée de trois parties:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La fraction Régionale pour l'apprentissage (51%). versée aux régions, pour financer l'apprentissage, 2. Le quota d'apprentissage (26%), versé aux centres de formations d'apprentis et sections d'apprentissage. 3. Le hors quota ou barème (23%), destiné aux formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage, ainsi qu'à des associations, à titre dérogatoire, comme United Way L'Alliance.
<p>À noter</p>	<p>Les versements effectués à titre dérogatoire sont plafonnés à 26% du montant de la Taxe due au titre de la fraction Barème (23% de la Taxe d'apprentissage).</p>
<p>Calendrier</p>	<p>1^{er} janvier : Date d'ouverture des versements pour les entreprises aux organismes collecteurs (OCTA) 1^{er} mars : Date limite des versements libératoires pour les entreprises aux OCTA 15 juillet : Date de réception des fonds par United Way L'Alliance 24 cours Michelet 92800 Puteaux SIRET: 512 575 127 00034</p>